



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 23 mars 1965,
à 11 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

Point 6 de l'ordre du jour:

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme 7

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Suède, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4011)

1. Le **PRESIDENT** appelle l'attention des membres du Conseil sur la note du Secrétaire général (E/4011), dans laquelle celui-ci, conformément aux dispositions de la résolution 1046 (XXXVII) du Conseil, rend compte des progrès réalisés en vue de lui présenter à la trente-neuvième session un programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines

économique et social et dans celui des droits de l'homme.

2. M. WURTH (Luxembourg) dit que l'établissement d'un programme de travail rationnel et l'évaluation de ses incidences budgétaires présentent maintes difficultés d'ordre technique et administratif. Aussi, pour faciliter la tâche du Secrétariat, les auteurs de la résolution 1046 (XXXVII) ont-ils délibérément évité d'entrer dans les détails. En fait, cette résolution ne constitue qu'une étape dans le sens d'une meilleure présentation du budget de l'Organisation. L'amélioration de la présentation budgétaire du programme de travail de l'ONU dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme est particulièrement urgente: étant donné les ressources limitées de l'Organisation et l'ampleur croissante de ses activités, il importe, en effet, d'établir un ordre de priorité. M. Wurth compte sur une discussion approfondie de la question à la trente-neuvième session du Conseil.

3. La consultation des secrétariats des commissions économiques régionales est une initiative heureuse. De même, la consultation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sera extrêmement utile. Ce qui intéresse la délégation luxembourgeoise, c'est moins un état des ressources budgétaires et un programme de travail présentés séparément que l'intégration du programme de travail dans le budget. C'est pourquoi, bien qu'elle attende avec un vif intérêt la première partie du rapport promis au paragraphe 3 de la note du Secrétaire général (E/4011), elle attache plus d'importance à la deuxième partie, dans laquelle se trouveront intégrées les données concernant le programme de travail (par grands services) et les ressources financières. Elle estime également qu'à la longue, à la lumière de l'expérience acquise, le système esquissé dans la résolution 1046 (XXXVII) pourrait être élaboré plus en détail.

4. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) dit que le genre de renseignements demandé revêt une grande importance. En effet, s'il veut assurer une concentration maximum des efforts et des ressources dans certains domaines où il est particulièrement nécessaire d'intervenir, le Conseil doit pouvoir disposer de la documentation nécessaire pour analyser le programme de travail et ses incidences budgétaires. A cet égard, il convient de signaler que, jusqu'ici, les rapports pertinents ont été soumis trop tard. Ces rapports devraient être présentés le plus tôt possible pour permettre aux gouvernements de prendre des décisions en temps utile. Il faut espérer notamment que le rapport annoncé au paragraphe 3 de la note du Secrétaire général (E/4011) sera distribué suffisamment longtemps avant l'ouverture de la trente-neuvième session.

5. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) s'étonne que rien n'ait encore été fait pour permettre l'élargissement du Conseil, au sujet duquel des recommandations ont été faites touchant une conférence aux fins d'une révision de la Charte. Il est regrettable en effet que les neuf membres supplémentaires prévus ne puissent participer aux décisions du Conseil. Il semble que même les pays en voie de développement aient renoncé à insister pour la convocation de cette conférence, alors que la participation de certains de leurs représentants pourrait donner en fait une orientation nouvelle aux programmes de l'ONU dans les domaines économique et social. La nécessité de renforcer la participation des pays en voie de développement au Conseil économique et social trouve d'ailleurs sa justification dans la résolution 1916 (XVIII) de l'Assemblée générale qui examine la question de l'action de l'ONU dans le domaine social, notamment dans les pays en question.

6. Les pays en voie de développement doivent entreprendre d'importantes réformes sociales. La tâche du Conseil économique et social est de les y aider le plus possible, en les faisant bénéficier de l'expérience des pays plus développés. La délégation de l'URSS a attiré à maintes reprises l'attention sur l'insuffisance des activités de l'Organisation dans le domaine social. En effet, des problèmes tels que le relèvement des niveaux de vie des populations et la répartition plus équitable des revenus ne sont jamais étudiés. De même, il n'est jamais question d'étudier la possibilité de faire bénéficier les populations d'avantages sociaux tels que les services médicaux gratuits, l'enseignement généralisé, la formation technique et professionnelle, et l'amélioration du niveau des études. En ce qui concerne le sous-emploi, il semble que le Conseil ait estimé avoir résolu le problème en adoptant une résolution à cet égard. Il faudrait au contraire insister auprès des pays intéressés pour qu'ils s'attaquent très sérieusement à ce problème.

7. L'Article 55 de la Charte charge le Conseil économique et social d'étudier un certain nombre de problèmes, indépendamment de toute action déjà entreprise à leur sujet par les institutions spécialisées ou les pays intéressés eux-mêmes. De fait, dans le domaine social, les institutions spécialisées s'attendent en quelque sorte que l'ONU leur définisse une ligne de conduite. Les organes des Nations Unies qui s'occupent des problèmes sociaux devraient, à cette fin, faire appel aux pays qui possèdent une certaine expérience dans des domaines particuliers et qui pourraient fournir de judicieux conseils. Ainsi, par exemple, l'URSS, pour ne citer qu'elle, connaît parfaitement la question du service médical gratuit. Un autre problème important est celui de l'enfance. Il ne suffit pas de le confier à l'attention du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE); il convient d'en assurer la planification à l'échelon national. En effet, il ne s'agit pas simplement de fournir du lait aux enfants; il faut leur assurer des écoles, une formation physique et des loisirs. Le Conseil ne s'est guère occupé non plus jusqu'ici du problème de l'analphabétisme, alors qu'il est impossible d'améliorer le niveau de l'enseignement dans les pays sans s'attaquer à ce problème, qui affecte même des pays développés. L'ONU pourrait

utilement étudier une méthode employée avec succès par des pays d'Amérique latine, Cuba notamment, ou des Etats arabes qui ont mobilisé avec succès leurs ressources nationales dans ce domaine. Le problème général de l'éducation est lié de très près à celui du développement. L'alphabétisation est donc, au départ, d'une grande importance. Non moins important est le problème agraire; dans une grande partie du monde, les paysans travaillent des terres sur lesquelles ils n'ont aucun droit et d'immenses domaines appartiennent à quelques richissimes propriétaires, souvent étrangers. Cette situation est d'autant plus grave que bon nombre de pays en voie de développement ont une économie à prédominance agricole. L'ONU devrait aider les gouvernements des pays nouvellement indépendants à améliorer le régime foncier, notamment en organisant des échanges de vues à ce sujet. M. Arkadyev croit savoir qu'un seul fonctionnaire du Secrétariat est affecté à l'étude de ces questions, ce qui est nettement insuffisant. L'ONU doit préparer dès maintenant la conférence mondiale sur la réforme agraire qui se réunira au printemps de 1966 pour traiter des questions de régime foncier.

8. Les problèmes du chômage et du sous-emploi sont également d'une importance capitale, notamment lorsque ces maux frappent non seulement les travailleurs âgés mais également les couches jeunes de la population. Les conséquences de ce fléau social se font sentir sur tous les aspects de la vie économique et sociale. Il est évident qu'il s'agit là d'un problème qui ne peut être résolu que de l'intérieur; néanmoins, l'ONU peut utilement conseiller les gouvernements, jouer le rôle de catalyseur et vulgariser l'expérience acquise dans ce domaine. Le prochain rapport de l'ONU sur les problèmes sociaux devrait être entièrement consacré aux problèmes du chômage et du sous-emploi de la jeunesse.

9. Il faudrait également étudier d'autres problèmes, notamment les conditions de travail, les conséquences de l'automation, l'importance du secteur public dans la vie économique et sociale, l'organisation des services médicaux, l'éradication des séquelles du colonialisme dans la vie économique et sociale. L'ONU devrait s'attaquer à ces problèmes de manière plus approfondie, en insistant sur le renforcement de la souveraineté nationale et l'élimination de la mainmise étrangère sur l'économie des pays nouvellement indépendants, le développement de l'instruction et l'utilisation des techniques modernes. Toutes ces questions étroitement liées entre elles méritent d'être étudiées avec soin, mais l'ordre du jour des divers organes de l'ONU est surchargé de problèmes artificiels ou d'importance secondaire. Dans le domaine des droits de l'homme notamment, il reste énormément à faire. Par exemple, il a fallu une recommandation spéciale de l'Assemblée générale pour que l'on s'attache au problème de la discrimination raciale. La mise en œuvre des divers principes, déclarations et conventions sur les droits de l'homme, le colonialisme, la discrimination raciale, l'apartheid, le travail forcé et l'esclavage, le génocide, l'égalité de traitement de l'homme et de la femme, la liberté politique, est loin d'être assurée. Il faudrait se reporter à la résolution 1015 (XXXVII) du Conseil, qui peut constituer une bonne base de

travail dans ce domaine. L'Année internationale des droits de l'homme ne doit pas être marquée uniquement par des cérémonies, mais aussi et surtout par l'application effective et universelle des droits de l'homme. Tous les Etats Membres devraient commencer par ratifier les nombreuses conventions dans ce domaine.

10. M. Arkadyev espère que le rapport qui sera soumis au Conseil à sa trente-neuvième session sera plus concret et plus satisfaisant que les précédents. Il est certes louable de s'intéresser aux problèmes du développement communautaire, mais il importe que, dans des domaines aussi importants que celui du développement de l'agriculture, l'ONU élabore des rapports utiles, susceptibles d'être mis en pratique par les pays intéressés. Il faut avant tout s'attacher aux problèmes essentiels.

11. M. ARCA PARRO (Pérou) comprend qu'on se soit étonné de la brièveté de la note du Secrétaire général (E/4011). Sans doute la résolution 1046 (XXXVII) était-elle assez vague sur ce point; peut-être aussi le Secrétariat cherche-t-il encore sa voie. Il est temps en tout cas qu'il entre plus résolument dans le vif du sujet. Il ne suffit plus de procéder, dans les limites de la Décennie des Nations Unies pour le développement, à une nouvelle récapitulation du travail accompli, si utile soit-elle; il faut déterminer dans quelle mesure les programmes entrepris ont été menés à bien et ont atteint les résultats escomptés. Il faut donc faire un bilan, analyser les raisons des réussites ou des échecs et assurer, à la lumière de l'expérience acquise, une répartition plus rationnelle des ressources selon les priorités qui s'imposent. Le jugement des experts de l'ONU doit être confronté avec les témoignages des pays bénéficiaires et d'institutions non gouvernementales. On pourra alors déterminer si les organes économiques et sociaux des Nations Unies ont répondu à ce qu'on attendait d'eux et l'on disposera d'une base utile pour procéder ensuite à l'examen et à la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil au regard de la Charte. En précisant et en élargissant peut-être dès à présent la portée de la résolution 1046 (XXXVII), on permettrait au Secrétariat de poursuivre sa tâche sur une base un peu plus solide.

12. M. PACHACHI (Irak) note que le débat sur le fond des questions a lieu d'ordinaire à la session d'été. La raison pour laquelle la question du programme de travail est inscrite à l'ordre du jour de la présente session est double: premièrement, le rapport précédent a été jugé insuffisant, ainsi qu'il ressort du troisième considérant de la résolution 1046 (XXXVII); deuxièmement, un rapport d'une telle importance est généralement présenté trop tard. On a donc demandé au Secrétariat de présenter, à la trente-huitième session, un rapport sur les progrès réalisés dans la préparation du programme de travail. Il faut bien admettre que la note du Secrétaire général (E/4011) est assez mince et n'apporte aucune lumière sur ce que sera le rapport destiné à la trente-neuvième session. Une des grandes faiblesses du Conseil est que le volume des travaux augmente alors que baisse le niveau d'expertise dont ils bénéficient; mais on ne peut compter sur l'apport d'avis éclairés si le Secrétariat communique son rapport si tard que les gouvernements n'ont pas la possibilité de l'étudier comme il convient. M. Pachachi espère que les gouvernements seront en possession du prochain rapport un mois au moins avant l'ouverture de la trente-neuvième session.

13. M. HILL (Sous-Secrétaire adjoint aux affaires économiques et sociales) assure le Conseil qu'en dépit de sa brièveté, le rapport représente le fruit de nombreuses consultations et de longues réflexions; le Secrétariat a le ferme espoir de présenter à la trente-neuvième session un rapport plus satisfaisant que celui qui l'a précédé, et qui permettra au Conseil d'examiner le programme de travail en pleine connaissance de ses incidences budgétaires. Les documents seront distribués en temps voulu et il sera tenu compte des remarques et suggestions du représentant de l'Union soviétique.

14. Le PRESIDENT propose au Conseil de prendre acte de la note du Secrétaire général (E/4011), d'encourager le Secrétariat à poursuivre activement ses travaux et de le prier de présenter son rapport en temps opportun pour que les gouvernements puissent lui accorder toute l'attention voulue avant l'ouverture de la trente-neuvième session.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 45.